



# Saint-Julien Vous Parle

## BULLETIN MUNICIPAL

### RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-JULIEN LORS DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 3 MARS 2014.

#### AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Lors de la séance du mois de mars, le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 02 totalisant 34 791,89 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 06 à 09, totalisant 11 918,88 \$.

#### SUPPORT FINANCIER

La municipalité de Saint-Julien accorde une aide financière de 40,80\$ à l'organisme **Place aux jeunes Appalaches (PAJA)**.

### AVIS DE MOTION RÈGLEMENT # 346 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Avis de motion est donné que lors d'une séance subséquente, le conseil de la Municipalité adoptera le règlement portant le # 346 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

#### FORMATION

##### (LES LOGICIELS DE GESTION MUNICIPALE)

La municipalité de Saint-Julien autorise Josée Bournival à participer à la formation (Les logiciels de gestion municipale module grand livre et comptes fournisseurs) offert par CIB (Corporation informatique Bellechasse) formation d'une journée sur place. Que le coût de 550 \$ plus taxes soient payés par la municipalité.

### HOMME À TOUT FAIRE - DÉSIGNATION

La municipalité désigne M. Rosaire Thériault homme à tout faire pour divers travaux de maintenance de la municipalité et autorise le directeur général, M. Réjean Gouin, et le maire, M. Serge Laliberté, à signer une entente avec M. Thériault.

### ASSERMENTATION DES ÉLUS — CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

Tous les élus, à la séance de mars, ont déclaré sous serment qu'ils exerceront leurs fonctions dans le respect du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la municipalité de Saint-Julien et qu'ils s'engagent à respecter les règles de ce code applicables après la fin de leur mandat.

### DEMANDE DE RECONNAISSANCE DES CRÉNEAUX D'EXCELLENCE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE DES APPALACHES

La municipalité acheminera une demande à la Commission scolaire des Appalaches à l'effet de prendre les mesures qui s'imposent (directives, politique, politique d'intention ou autre) afin que les créneaux d'excellence de chacune de ses écoles soient respectés et que l'information quant à cette orientation soit largement diffusée.

### DÉPÔT DU RAPPORT DES PERMIS ÉMIS EN 2013

L'inspecteur en bâtiment et en environnement de l'année 2013, M. Réjean Gouin, dépose séance tenante le rapport des permis de 2013. En voici le résumé.

Type de demande	Nombre	Montant total	
Permis d'addition d'un bâtiment	8	\$ 131 800,00	\$ 120,00
Permis d'agrandissement	7	\$ 173 000,00	\$ 105,00
Permis de construction	5	\$ 545 000,00	\$ 665,00
Certificat d'autorisation de démolition	2	\$ 100,00	\$ 5,00
Certificat d'autorisation pour piscine	1	\$ 4 000,00	\$ 15,00
Permis de rénovation	18	\$ 184 000,00	\$ 240,00
Permis d'installation septique	17	\$ 125 000,00	\$ 400,00
	58	\$ 1 162 900,00	\$ 1 550,00

### AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

La municipalité de Saint-Julien demande une aide financière de 40 000 \$ pour l'amélioration du réseau routier municipal au député de Lotbinière-Frontenac. La demande vise plus particulièrement pour réparer et améliorer la route Centrale et le chemin Gosford.



Canada  
Province de Québec

Municipalité de Saint-Julien

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général/secrétaire-trésorier de la susdite municipalité,**

### QUE:

Le Conseil de la municipalité de Saint-Julien a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2014, le règlement # 344 en remplacement du règlement #328 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- 1) L'intégrité
- 2) La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- 3) Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- 4) La loyauté envers la municipalité
- 5) La recherche de l'équité
- 6) L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- 1) toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- 2) toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E-2.2);
- 3) le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Conformément à l'article 12 de la «*Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*», un avis a été publié au moins 7 jours avant la séance ordinaire d'adoption du règlement.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ à St-Julien ce 4 mars 2014 par M. Réjean Gouin le directeur général/secrétaire-trésorier,



Canada  
Province de Québec  
MRC des Appalaches

Municipalité de Saint-Julien

## AVIS PUBLIC

**Aux personnes et organismes intéressés par le projet de règlement # 345 amendant le plan d'urbanisme # 215**

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIVIT :

1. Lors d'une séance tenue le 3 mars 2014, le Conseil a adopté le projet de règlement de modification intitulé: Règlement numéro 345 amendant le plan d'urbanisme, règlement numéro 215.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le premier avril 2014 à 19 heures à la salle du Conseil, 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien. Durant cette assemblée, le maire, ou un membre du conseil délégué par le maire, expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. L'objet de ce projet de règlement découle de l'obligation prévue à l'article 59 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme qui exige que les municipalités adoptent un règlement de concordance afin que le plan d'urbanisme respecte le contenu du schéma d'aménagement révisé et les dispositions du document complémentaire de la MRC des Appalaches. Ainsi, le plan d'urbanisme est modifié afin **d'identifier le projet du réseau cyclable régional.**
4. Le projet du règlement numéro 345 est disponible pour consultation au bureau du soussigné, 787, Chemin de Saint-Julien, du lundi au vendredi de 9 heures 30 à 14 heures 30.

Donné à la municipalité de Saint-Julien, ce 4 mars 2014 par M. Réjean Gouin, Directeur général, secrétaire trésorier

## DÉFI TÊTE RASÉE LEUCAN



Thetford Mines le 8 juin 2014

## Votre tête vaut plus que vous pensez

Les dons amassés permettront à Leucan de soutenir les familles de notre région dont un enfant est atteint de cancer. De plus, Leucan est le principal bailleur de fonds de la recherche clinique, ce qui a permis de faire augmenter le taux de guérison de 15% à plus de 82% en 20 ans.

*C'est la période d'inscription, qui relèvera le défi à St-Julien ?*

Pour participer visiter le [www.tetesrasees.com/fr/facons-de-participer](http://www.tetesrasees.com/fr/facons-de-participer)

Du 1<sup>er</sup> février au 21 mars 2014

Découvrez le portail de votre bibliothèque, membre du Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches, et courez la chance de gagner l'un des prix suivant :

➤ 1<sup>er</sup> prix : iPad Air Wi-Fi 16 Go avec écran Retina➤ 2<sup>e</sup> prix : iPod touch 5<sup>e</sup> génération de 32 Go➤ 3<sup>e</sup> prix : Liseuse électronique Glo de Kobo

Pour participer, visitez le [www.mabibliotheque.ca/cnca](http://www.mabibliotheque.ca/cnca)



## UN BRIN D'URBANISME

Extrait du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées. (Q-2, r.22) ministère du développement durable, environnement, faune et parcs Québec

## Pourquoi assainir les eaux usées ?

Les eaux usées constituent un contaminant au sens de la Loi sur la qualité de l'environnement. Non traitées ou mal traitées, elles présentent un risque pour la santé publique, pour la contamination des eaux destinées à la consommation et pour les eaux superficielles ainsi qu'une menace à l'équilibre écologique.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, « une évacuation hygiénique des excréta et des déchets liquides qui ne comporte aucun danger pour la communauté doit être l'objet fondamental de tous les programmes d'assainissement ».

## À qui et dans quels cas s'applique le Règlement ?

Le Règlement s'applique à toute personne qui a l'intention d'entreprendre :

- ◆ la construction d'une résidence isolée de six chambres à coucher ou moins;
- ◆ la construction d'un autre bâtiment qui rejette exclusivement des eaux usées domestiques et dont le débit total quotidien est d'au plus 3240 litres (un terrain de camping est assimilé à un autre bâtiment);
- ◆ la construction d'une chambre à coucher supplémentaire dans une résidence isolée ou, dans le cas d'un autre bâtiment, la modification de la nature de l'établissement ou l'augmentation de sa capacité d'exploitation ou d'opération;
- ◆ la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisances ou des eaux ménagères desservant l'un des bâtiments visés par le Règlement;
- ◆ la construction d'un dispositif en vue de remédier à une nuisance ou à une source de contamination de l'eau d'alimentation des eaux souterraines ou superficielles.

Le permis est requis avant d'entreprendre les travaux de construction.

Depuis le 31 décembre 2004, l'article 4.1 du Règlement vient préciser le contenu minimal d'une demande de permis. Parmi les renseignements et documents nécessaires à l'obtention d'un permis, le demandeur doit maintenant fournir une étude de caractérisation du site et du terrain naturel réalisée par une personne qui est membre d'un ordre professionnel

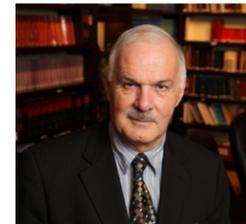


## La Croisée

(Regroupement de parents et ami-e-s de la personne atteinte de maladie mentale)

présente

LE 8 AVRIL 2014



« LES AIDANTS NATURELS : VOUS AVEZ PLUS DE POUVOIR QUE VOUS PENSEZ! »  
avec M<sup>e</sup> Jean-Pierre Ménard

Maître Ménard vient témoigner de son expérience en tant qu'avocat sur le sujet délicat du pouvoir des proches aidants.

La conférence aura lieu : Au club Aramis, 912 Chemin du Mont-Granit, Thetford Mines.

Heure : 19 heures

Prix : 10 \$

Pour réserver ou pour s'informer, communiquer avec **La Croisée au 418 335-1184.**

compétent en la matière, ainsi qu'un plan de localisation à l'échelle.

## Les droits acquis

En matière de nuisances et de causes d'insalubrité, le droit acquis n'existe pas. À cet égard, la cour a établi que le droit acquis ne permet pas de créer ou de maintenir des nuisances ou des situations dangereuses pour la santé publique ou la qualité de l'environnement. Enfin, les droits acquis ne s'attachent qu'à l'immeuble et ne couvrent pas ses activités polluantes.

TROUVEZ NOUS  
SUR LE WEB:  
WWW.ST-JULIEN.CA

## PERMIS

Josée Bournival, Inspecteur bâtiment  
Courriel : [inspecteurbatiment@st-julien.ca](mailto:inspecteurbatiment@st-julien.ca)  
Téléphone : 418-423-4295  
Permis en ligne sur notre site internet sous l'onglet  
"Services en ligne".

## VOIRIE / MÉSENTENTES / CHIENS

Éric Faucher, officier municipal  
Téléphone : 418 332-5686  
[inspecteurvoirie@st-julien.ca](mailto:inspecteurvoirie@st-julien.ca)

## SECRETARIAT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien  
Saint-Julien (Québec)

G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295

Télécopie : 418-423-2384

Messagerie : [municipalite@st-julien.ca](mailto:municipalite@st-julien.ca)

Réjean Guoin, directeur général / secrétaire-trésorier

## LE COMITÉ VIEILLIR EN SANTÉ SECTEUR SUD

Vous invite à son 4<sup>ème</sup> et dernier déjeuner  
conférence

**SANTÉ MENTALE ET MALADIES MENTALES  
CHEZ LES AÎNÉS**

**Mercredi le 26 mars à 9h00**

Salle des chevaliers de Colomb,

296 Guertin, Disraeli

Conférencier invité

**Yvon Riendeau**, gérontologue social et  
sexologue du troisième âge accompagné  
d'intervenants du milieu.

Les places sont limitées et gratuites pour  
obtenir votre laissez-passer communiquez  
avec Léopold Lemay au 418 423-2416



## Formation sur la culture des fruitiers originaux à ne pas manquer!

Saviez-vous que certaines variétés de kiwis poussent  
au Québec ? Si vous l'ignorez et que cela pique votre  
curiosité, Marianne Baril, vous en apprendra  
davantage en proposant la formation de 7 h Culture  
des fruitiers originaux (kiwi rustique, cassissier, raisin  
de table, etc.) le 17 mars prochain au Centre de  
formation professionnelle Le Tremplin à Thetford Mines.

Propriétaire de l'entreprise Pépinière ancestrale située à Saint-Julien qui  
se spécialise dans la greffe d'arbres fruitiers pour les régions nordiques  
et dans de nouvelles cultures fruitières testées sous notre climat,  
Marianne traitera de la culture des petits fruits, des arbres fruitiers,  
noisetiers et arbres à noix pour le Québec, plus spécifiquement du choix  
des cultivars, de la pollinisation, de la plantation, etc. Plusieurs mises  
en situation sont au programme, des conseils aux participants et des  
réponses aux questions les plus fréquentes dans le domaine fruitier.

**Le Collectif en formation agricole de la Chaudière-Appalaches vous  
invite à vous inscrire à la formation auprès de madame **Ginette  
Groleau** au 418 338-7808 poste 3116. La formation se tiendra de 8 h  
30 à 16 h 30 au coût de 45 \$ taxes en sus.**

Voici d'autres conférences qui auront lieu au mois de Mars :

Conférence mars 2014 (soirée seulement)

18-mars Black Lake

<http://www.horticulture-black-lake.org/conferences-201/>

19-mars Lac-Mégantic

<https://www.facebook.com/societemeganticoisehorticultureecologie>

Au plaisir de vous rencontrer !

*Marianne Baril*

### **PÉPINIÈRE ANCESTRALE**

3049 rang 3 Ouest

St-Julien, Qc G0N 1B0

Tel: 418 423-3070

Fax: 418 423-4610

[www.PepiniereAncestrale.com](http://www.PepiniereAncestrale.com)

## LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un  
événement spécial? Les salles du centre  
communautaire de Saint-Julien vous  
offrent la solution parfaite et à un prix  
abordable. La grande salle se loue à 150\$  
et la petite à 100\$.

(Établissement non détenteur d'un permis d'alcool)

## DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Canada, 2004  
Bibliothèque nationale du Québec, 2004  
ISSN 1712-5502

## HORAIRE DU CACI

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable du CACI:

Yannick Guoin

Tel. 418-423-7474

Courriel: [caci@st-julien.ca](mailto:caci@st-julien.ca)

## HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 19h00 à 21h00

Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Michel Tremblay

Tél. 418-423-7474

Courriel: [bibliotheque@st-julien.ca](mailto:bibliotheque@st-julien.ca)